

# COMMISSION CORPORATE GOVERNANCE

## FONDATION PRIVÉE

### **La Commission *Corporate Governance* lance une consultation publique sur le contrôle interne et la gestion des risques, Délai 30 juin- 30 septembre 2011**

Le 10 janvier 2011, la Commission *Corporate Governance* a publié les lignes directrices sur le contrôle interne et la gestion des risques dans le cadre de la loi du 6 avril 2010 visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes et visant à modifier le régime des interdictions professionnelles dans le secteur bancaire et financier, et du Code belge de gouvernance d'entreprise.

La Commission *Corporate Governance* a décidé de lancer une consultation publique afin de s'assurer que les lignes directrices répondent aux attentes des sociétés auxquelles elles sont destinées. La consultation est principalement destinée aux sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé en raison du fait que les lignes directrices leur sont destinées. Toutefois, toutes les parties intéressées par le contrôle interne et la gestion des risques sont invitées à y répondre.

La Commission *Corporate Governance* publiera les commentaires reçus (avec l'approbation des participants) et elle examinera la nécessité d'apporter des modifications aux lignes directrices.

Vous trouverez la consultation publique sous le lien suivant :

[http://www.corporategovernancecommittee.be/fr/outils/richtlijnen\\_interne\\_controle/default.aspx](http://www.corporategovernancecommittee.be/fr/outils/richtlijnen_interne_controle/default.aspx)

rue des Sols 8  
B – 1000 Bruxelles

T + 32 2 515 08 59  
F + 32 2 515 09 85